

## Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 19 novembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (468r, 469v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 19 novembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45900>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 novembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

# Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin s'étonne que Noizet ne lui ait pas donné avis de la communication aux experts de l'antériorité de calorifères à foyer mobile et circulation d'air chaud sur le brevet de Haunet de 1857, et de l'antériorité de buslettes mobiles de Mousseron de Châlons et de Jacquet de Reims sur celles de Haunet.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Haunet, Émile](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Mousseron \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Châlons-en-Champagne \(Marne\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Lundi le 19 juill 1663

affandive Marquet

je suis surpris que vous  
ne meez pas donne avis de  
la somme que vous avez de  
faire aux raports de la commu-  
nion des renseignements au  
sujet de l'antériorité des catalogues  
à faire mobile et immobile  
dans lequel furent bien avant que  
M. Poussin ait en tête de mettre  
la description dans son traité  
de 1637 il en est de même de la  
basse mobile qui y a été ajoutée  
d'une façon très confuse les basses  
mobiles étaient faites dix ans  
auparavant pour dire si ce  
téléscope des jupes en fonte avoit  
le moyen de faire dans les  
astres de M. Maurolycun à Malors  
à Alzimis chose M. Marquet  
ne sent le but des murs point  
que lequel M. Lescureau ont  
entendu le sujet il faut que M.  
les raports soient approuvés et  
faire une enquête sur ce point.

qui voient profondes le retentissement des publications de M. le carmeil  
les experts avaient exprimé la même idée que les parties aient pas fait leur rapport sans être avisés sur ces questions et sans avoir consulté la meilleure des parties sur les deux points.  
avaient à produire ce résultat de penser à une question  
deux pas aussi longtemps  
sans pas occupés et sans entrées  
dans cette affaire d'autant moins  
qu'il au plus tôt il a été  
pas bien parfaitement voulue

Godin